

21.11.2009 - 14:03 Uhr

Le Congrès des femmes de l'USS s'attaque au casse-tête quotidien : comment concilier emploi et famille ?

Bern (ots) -

- Indication: Des informations complémentaires peuvent être téléchargées en format pdf sous:
<http://presseportal.ch/fr/pm/100003695> -

Les principaux thèmes abordés par le 11e Congrès des femmes de l'USS des 20 et 21 novembre 2009 ont été la conciliation entre travail professionnel et travail familial, ainsi que les effets de la crise sur les femmes. Les congressistes ont adopté à l'unanimité un manifeste en six points intitulé « Emploi et famille : un casse-tête au quotidien ! Nos revendications ! », ainsi que d'autres revendications contre les effets de la crise. Les principales d'entre elles sont :

- Le travail socialement nécessaire, mais non rémunéré, doit être mieux reconnu dans le droit du travail et le droit des assurances sociales.
- Toute personne qui prend en charge des enfants et/ou soigne des proches doit avoir plus de droits à de courtes absences ou à un congé à cet effet ; parallèlement, l'accueil extrafamilial des enfants et la dispensation de soins par des professionnel(le)s doivent être étendus et les conditions du personnel améliorées.
- Une réduction générale de la durée du travail est impérative pour lutter contre la crise et pour l'égalité entre femmes et hommes ; elle devra s'accompagner de mesures visant à un nouveau partage entre femmes et hommes du travail familial et d'assistance non rémunéré.
- Les revendications en faveur de l'égalité entre femmes et hommes sont valables en tout temps et doivent être traitées en priorité. En font notamment partie : la réalisation de l'égalité des salaires, ainsi que des investissements d'au moins 1 pour cent du produit intérieur brut dans l'accueil extrafamilial des enfants.
- Pour concilier travail familial et travail professionnel, il n'est pas nécessaire d'introduire de nouveaux systèmes d'horaires flexibles, mais il faut des horaires adaptés aux besoins des familles et prévisibles. Plutôt que la possibilité de faire des courses 24 heures sur 24, il faut prévoir des horaires d'ouverture des magasins obligatoires. Travail à temps partiel et conditions de travail flexibles et précaires doivent, sous toutes leurs formes, être régulés ; les syndicats doivent en faire une de leurs priorités.
- Le recul de l'égalité des salaires est scandaleux et inacceptable. Le Congrès des femmes de l'USS invite les employeurs à analyser sans délai les salaires en place dans leurs entreprises avec les partenaires sociaux, dans le cadre du Dialogue sur l'égalité des salaires, et à les adapter le cas échéant. Cependant, si les employeurs tardent à agir, les politiques devront adopter de nouvelles mesures contraignantes, afin d'imposer le droit des femmes à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Ces revendications des femmes de l'USS sont une réaction, d'une part, au partage - toujours très inégal - du travail familial et d'assistance non rémunéré entre femmes et hommes et, de l'autre, à l'augmentation de la pression induite par la crise sur les conditions de travail précaires qui concernent surtout les femmes. Dans ce premier domaine (conciliation emploi-famille), il s'agit non seulement de la prise en charge des enfants, mais aussi du fait que le nombre des personnes dépendantes de soins - elles sont pour la

plupart soignées par des femmes exerçant une activité professionnelle - est en augmentation. Or, les conditions de travail n'en tiennent aucun compte. La plupart des femmes travaillent en effet à temps partiel, avec ce que cela implique au plan financier et de la prévoyance vieillesse.

Pour le deuxième domaine, celui de la crise, les congressistes ont constaté que cette dernière, contrairement aux premières appréciations, ne touche pas en priorité les hommes du secteur industriel, mais aussi les femmes. Le taux de chômage de ces dernières dépasse celui des hommes (4,1 % contre 3,9 %, octobre 2009). De plus, les programmes d'austérité annoncés par les pouvoirs publics frapperont de plein fouet les femmes. Ainsi, par exemple, le programme d'impulsion lancé par la Confédération pour encourager l'accueil extrafamilial des enfants est désormais en danger.

Alors que, selon l'Enquête suisse sur la structure des salaires 2006, la différence entre les salaires féminins et les salaires masculins était encore de 18,9 % en défaveur des femmes, les derniers chiffres montrent une différence de 19,3 %. C'est là clairement un recul dans la suppression des inégalités salariales entre les sexes et une infraction à la constitution fédérale ainsi qu'à la loi sur l'égalité. Aux employeurs d'agir maintenant !

Le Congrès des femmes de l'USS s'est également prononcé pour le OUI à l'initiative contre les exportations du matériel de guerre.

Le Congrès des femmes de l'USS se tient tous les quatre ans. Cette année, 230 congressistes et hôtes y ont participé. La Commission de l'USS et le Congrès des femmes conseillent les instances de l'USS en matière de politique de l'égalité entre femmes et hommes.

Contact:

Christine Michel, coprésidente de la Commission féminine de l'USS, 079 725 14 20,

Michela Bovolenta, Commission féminine de l'USS, 079 647 72 83 (français),

Christina Werder, secrétaire centrale de l'USS, 079 341 90 01.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100594150> abgerufen werden.